



# Rencontre Débat ANS

## VENDREDI 30 MAI 2008

de 9h30 à 17h00 au CNOSF  
Maison du Sport Français  
1 avenue Pierre de Coubertin  
75013 PARIS

***Claude MAHIER, Président des ANS***

Cette nouvelle journée nationale des ANS fait suite à celle qui a eu lieu en décembre 2007 à Nanterre où nous étions déjà ciblés sur comprendre les réformes de l'Etat, comprendre les changements et comprendre aussi ce qui va se passer pour l'avenir des services publics dans le domaine des APS.

Nous sommes aujourd'hui tout à fait dans cette thématique et notre question principale est « Où en est-on des réformes de l'Etat dans le domaine des APS ? ».

Nous savons déjà, effectivement que nous travaillons sur cette question, que c'est le grand flou, que c'est d'une grande complexité, que le modèle du sport français est assez controversé, certains disent obsolète. Des amorces bien sûr sont en cours, mais nous avons du mal à cerner leur destination.

La première question que je vais poser à nos experts, ce serait plutôt « Quelles seraient, selon vous, les réformes nécessaires pour préserver un service public dans le domaine des APS ? », ce qui bien sûr nous renvoie aussi à l'organisation du sport et au modèle français du sport que l'on pourrait imaginer pour que tout cela soit satisfaisant.

## INTERVENTION DES 4 PERSONNES RESSOURCE

***Pierre COLLOMB, Directeur du Centre de Droit du Sport de Nice***

Quand on parle de service public, de quoi parle-t-on ?

Le juriste se réveille lorsqu'on parle de service public et il sait que c'est une notion extrêmement controversée et délicate à manier.

L'accord est fait pour dire que le service public est voué à l'intérêt général, mais l'intérêt général dépasse le service public. Ensuite, sans rentrer dans les controverses des spécialistes, le service public se reconnaît aussi à ce que l'on appelle les prérogatives de puissance publique, c'est-à-dire le fait qu'il existe une autorité qui peut imposer des décisions.

Or, je ne pense pas que cela puisse nous permettre d'en avoir une idée bien précise d'autant que les juristes concluent souvent le débat en disant que la notion de service public est une notion plus politique que juridique. En réalité, le débat que nous avons aujourd'hui, me semble-t-il, dans l'esprit de chacun, est celui de l'action publique dans le sport, voire même des politiques publiques du sport.

Donc, si on parle de l'action publique dans le sport, il y a aussi une deuxième précaution à prendre, c'est qu'il est difficile de parler au singulier, « le service public du sport ». En réalité, cette tentation de la globalisation me paraît dangereuse parce qu'elle peut occulter le problème. En réalité, il existe DES services publics du sport, DES actions publiques dans le sport.

Le fait de globaliser est donc très dangereux parce que cela donne de l'action publique dans le sport une vision de nébuleuse. Cela va de l'EPS à l'école, au haut niveau, en passant par le sport adapté, le sport santé, toute une série de choses qui sont quand même quelque peu différentes. Le service public de l'EPS, c'est quand même le service public de l'enseignement avant tout. Donc, si on globalise tout, les débats sont toujours un peu faussés parce que chacun « voit midi à sa porte », les uns trouveront que l'on fait beaucoup pour le sport, les autres trouveront que l'on ne fait rien pour le sport. Je pense qu'il faut sérier les difficultés, d'autant que qui dit politique publique dit priorités. On a demandé à l'Etat depuis un certain nombre d'années de plus en plus de choses dans le sport, et on empile les actions publiques dans le sport sans les prioriser ; or une politique ce sont des priorités, c'est un budget et ce sont des priorités. Ce qui me frappe c'est que lorsque l'on parle de politiques publiques, on doit parler de priorités. Donc s'agissant de sport, la question devrait être : qu'est-ce que l'on doit demander en priorité à l'Etat pour développer le sport ? Or,

cette priorisation des actions, je ne la vois nulle part. Est-il plus important de s'occuper du haut niveau, des équipements ou du sport dans les cités ? Personne n'est capable de le dire, il faut tout faire, mais on sait très bien qu'en termes financiers, il y a des priorités à établir. Le jugement que l'on va porter sur l'évolution sera donc fonction du ressenti individuel, parce que chacun d'entre nous a ses propres priorités, mais aucune priorité n'est affichée au niveau de l'Etat.

Pour parler vraiment de ce qu'il faut faire dans le sport, il faut commencer par hiérarchiser les différentes politiques publiques possibles dans le sport. C'est à mon avis quelque chose d'extrêmement important pour ensuite examiner cas par cas ce que l'on pourra faire, parce que l'argent que l'on mettra d'un côté, on ne pourra pas le mettre de l'autre, surtout que nous savons que nous sommes dans une période de restrictions budgétaires.

Il est évident que l'action publique dans le sport se décline en différents secteurs. L'école est un secteur, mais c'est un service public très particulier, identifié, c'est le service public d'abord de l'Education Nationale. Le budget est celui de l'Education Nationale.

Pour ce qui est d'autres actions, on distingue le service public au sens organique, c'est-à-dire l'administration publique du sport, le Ministère et ses déconcentrations, ses différents services ; et le service public dit privé, qui est celui que gèrent les fédérations par délégation du ministre.

Aujourd'hui il me semble que c'est l'administration, qui est au cœur des débats ; ce qu'il faut se poser comme question, c'est que demande-t-on à l'administration du Ministère Jeunesse et Sports aujourd'hui ? Cette administration a connu ses belles années dans les années 60. En étant très simpliste, c'est la suite des Jeux de Rome où l'on n'avait recueilli aucune médaille. Aujourd'hui, on entend dans cette maison que l'ambition est à 35, 38 ou 40 médailles pour Pékin. Donc, les choses sont différentes. Est-ce que l'administration de mission qu'elle était dans les années 60 a le même sens aujourd'hui, dans un contexte qui est fondamentalement différent ? Que lui demande-t-on ? Quelles sont ses actions de terrain ? Je constate que ses actions sont de plus en plus des actions réglementaires et de formation, et beaucoup moins des actions de promotion de la pratique sportive elle-même. Donc, pour répondre à la question « faut-il conserver une telle administration ? », il faut d'abord savoir quelles missions on lui demande.

Voici donc les remarques de méthode que je voulais faire en préliminaire parce que l'on ne peut pas dire qu'il est regrettable de perdre des postes dans l'administration, si on ne connaît pas la mission que l'on veut donner à cette administration.

### ***Colin MIEGE, Directeur de la Mission ITER à la Préfecture PACA***

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Pierre COLLOMB dans son exercice de clarification.

Un élément de cadrage au niveau national et international. Je crois qu'il faut souligner d'abord que la France, du point de vue général de l'action publique, représente une exception avec un poids historique de l'Etat très marqué. Cela s'est traduit, en matière sportive, par la construction juridique assez étonnante de la mission de service public, certes assumée par l'Etat, mais aussi par les fédérations, avec l'agrément ministériel, la délégation de pouvoir, etc. Chacun s'accorde à reconnaître qu'il s'agit d'une construction juridique qui habille une réalité, le fait qu'historiquement le service public de l'action sportive et du développement du sport a été assumé par les fédérations, qui sont des organisations de droit privé.

Le rôle de l'Etat a été hypertrophié en France de façon historique, et singulièrement depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale. Quand on se compare avec d'autres pays, et on le fait de plus en plus maintenant que nous sommes dans une Union Européenne, on voit que la majorité des autres pays de l'Union Européenne fonctionnent différemment. Cette notion de mission de service public, avec tout cet appareil extrêmement lourd de prérogatives et de contraintes, n'a quasiment pas d'équivalent ailleurs.

Ensuite, de façon historique, et singulièrement depuis les années 80 avec, comme Pierre COLLOMB l'a souligné, le transfert de l'EPS à l'Education Nationale, mais aussi avec la vague de décentralisation qui n'a fait depuis que s'amplifier, on assiste à une sorte de rétractation du périmètre de l'Etat, de l'action publique. Nous sommes aujourd'hui clairement à un tournant qui accélère dans ce sens-là. On doit évoquer ici la révision générale des politiques publiques, dont on voit bien que le sens est de réduire le format de l'Etat, avec une préoccupation première et fondamentale, qui est de faire des économies. Nous sommes à la croisée des chemins. Cela fait un moment que je me posais cette question : combien de temps ce système va-t-il encore durer ? On le sentait déjà extrêmement fragile depuis des années et, à Nantes en 2004, je m'interrogeais devant vous sur le fait qu'en France nous continuions à avoir une administration chargée des sports avec environ 7 000 fonctionnaires. Or, nos voisins anglais, qui ont à peu près la même population que nous, mais certainement pas la même vision philosophique et les mêmes modes d'organisation, arrivent avec une petite centaine d'agents publics à organiser le sport, mieux ou moins bien, je ne suis pas sûr que la

question soit vraiment là, mais en tout cas ils y arrivent et cela peut conduire à nous interroger.

Nous sommes donc vraiment à la croisée des chemins et il ne faut pas hésiter à revisiter toutes les notions admises, service public, missions de service public, etc, est-ce que tout ceci a vraiment encore un sens ? Je crois qu'il est temps aujourd'hui malgré tout de clarifier. Je fais partie de l'Etat et je pourrais le dire sans ambages : l'Etat est exsangue, il y a une pénurie de moyens qui est très marquée. Par ailleurs, il y a une pléthore d'acteurs, il faut parler de politique et d'action publique en faveur des sports avec de très nombreux acteurs, tout cela manque de visibilité, les priorités ne sont pas clairement affichées, mais est-ce une nouveauté ?

Je me souviens d'un passé où j'étais directeur départemental Jeunesse et Sports, dans les années 70-80 qui était encore une période relativement faste. Je savais au niveau départemental ce que j'avais à faire pour l'action en faveur des jeunes défavorisés, pour les centres de vacances etc, mais j'étais incapable de dire quelle devait être l'action locale pour le sport. Tout était défini au niveau national. Le service que je dirigeais à l'époque était déjà engagé dans la procédure de renouveau du service public initiée par Michel Rocard, et la Direction Départementale avait été pilote dans ce processus, ce qui nous avait conduits à Paris pour faire évaluer notre service avec des indicateurs. Or, en matière sportive, je n'avais rien à proposer et nous n'avons pas fixé d'indicateurs. J'imagine que cette situation-là, déjà un peu déstabilisante à l'époque, n'a fait que s'accroître depuis.

### ***Michel LEBLANC, Inspecteur Général de l'Education Nationale***

Pour répondre à la question et pour évoquer l'avenir des services publics des activités physiques et sportives, nous sommes quand même obligés de passer par un état des lieux, qui me semble être un exercice imposé avant de passer aux exercices libres.

L'exercice imposé est de dire qu'aujourd'hui on assiste à, plus qu'une réforme, un bouleversement sans précédent du Ministère de l'Education Nationale. Ce bouleversement s'opère sur quatre thématiques qui inter agissent, quatre connues et une cinquième inconnue.

Les quatre connues :

- La Loi Organique sur les Lois de Finances, mais appliquée à l'Education, c'est quand même une première puisque l'on a fixé des indicateurs, et des indicateurs de performance dans le domaine de l'Education, c'est quelque chose à laquelle les agents n'ont pas été formés et ne savent pas faire.
- La décentralisation de l'Education Nationale continue de se poursuivre. La dernière en date de 2004 a transféré les agents des services d'intendance, par exemple, aux collectivités territoriales et l'action de décentralisation se poursuit.
- La déconcentration, car l'Etat ne pouvait pas à la fois décentraliser et donner aux régions, aux départements, des prérogatives nouvelles, et ne pas installer en face de ces nouveaux interlocuteurs des acteurs affaiblis. Donc, on a déconcentré l'action de l'Etat pour la confier au recteur qui peut donc parler au moins avec le président du Conseil Général avec plus d'autorité qu'avant la déconcentration. Cette déconcentration s'opère dans la logique de la LOLF ; on donne des moyens au recteur de manière contractuelle, c'est-à-dire que l'on négocie par des budgets opérationnels de programmes ces moyens. Le recteur, lui, les redistribue aux inspecteurs d'académie, directeurs départementaux de l'Education Nationale ; c'est le deuxième étage de la déconcentration. Le troisième est celui qui se passe entre le recteur et les établissements, dans lequel, là encore, nous sommes entrés dans une logique de contractualisation, c'est-à-dire que c'est une déconcentration en cascade qui aboutit à donner à l'établissement une plus grande autonomie avec des moyens négociés contractuellement et une obligation de résultat.
- Le quatrième élément est le contexte budgétaire dans lequel nous nous situons. Ce contexte budgétaire est extrêmement contraignant et il place l'Education Nationale dans une situation très difficile. Vous avez évidemment entendu parler de la réduction du nombre de postes, mais il faut savoir par exemple que cette réduction du nombre de postes est de 11 300 pour 2008. Sur les 11 300, il y en a 3 500 qui sont opérés par redéploiement en heures supplémentaires. C'est-à-dire que l'on dit au recteur qu'il a autant d'emplois supprimés et qu'il doit se débrouiller avec des heures supplémentaires. Il doit pallier par différents moyens. Et là, on commence à toucher les limites de l'exercice, c'est qu'à force d'ajouter des heures supplémentaires, on n'a plus assez de forces vives pour travailler.

Dans ce contexte-là, on attend ce qui va constituer pour le Ministère de l'Education Nationale, une opération qui va encore être plus délicate, c'est la révision générale des politiques publiques, pour laquelle nous

n'avons pas encore la livraison de la copie. On devrait, dans les semaines qui viennent, avoir un deuxième train de mesures, après les premières énoncées par Nicolas SARKOSY, avoir celles qui concernent l'Education Nationale. On a peu de visibilité car un grand secret entoure cette RGPP chez nous, mais quand même on imagine bien que l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles maternelles est fini ; et que l'on s'interroge même si on ne va pas dire que finalement l'accueil des enfants de trois ans ne pourrait pas être confié à des haltes garderies, des crèches, des crèches parentales, voire des entreprises privées.

Dans cette révision générale des politiques publiques, on imagine également que la réforme du lycée va restreindre les possibilités qui vont être offertes aux enseignants et aux élèves. On pense que les options, par exemple, vont « en prendre un coup », que l'on va un peu apporter de la logique universitaire dans la réforme des lycées, c'est-à-dire que l'on va permettre, avec une sorte de tronc commun relativement réduit, aux élèves d'aller chercher des crédits pour colorer et on ferait disparaître ainsi des filières. Ce sont encore des bruits de couloir, mais ils ne sont jamais lancés comme cela impunément.

Dans ce paysage-là, on réforme à tour de bras. Vous avez entendu parler du cas de l'école primaire, où on réduit de deux heures par semaine le travail des élèves. Comment travailler mieux en travaillant moins ? C'est un théorème à résoudre.

Ensuite, la réforme du Bac professionnel en trois ans : comment faire rentrer en trois ans des CAP, BEP, Bac Pro qui tenaient en quatre ans ?

Enfin, la réforme de l'Université, que l'on pourrait décliner.

Tel est l'état de l'Education Nationale, avec des situations très tendues dans les établissements scolaires. On a parlé de 11 300 suppressions d'emplois cette année, mais on sait bien qu'il va falloir continuer cette cure d'amaigrissement. On entend quelques chiffres, comme 15 400 l'an prochain !

Comment rénover le service public de l'Education Physique et Sportive ? Dans tout cela, le nombre d'enseignants d'Education Physique et Sportif décroît, et il décroît plus vite que la moyenne des autres agents de l'Education Nationale. On annonce que l'Education Nationale a bénéficié d'une faveur de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite, mais seulement un sur trois. Mais pour avoir cette moyenne de un sur trois, il y en a qui en donnent deux sur trois, et c'est le cas de l'Education Physique et Sportive.

Aujourd'hui, entre 1 200 et 1 450 enseignants d'EPS partent en retraite, et on recrute dans le même temps 400 à 450 enseignants d'EPS chaque année. Il y a donc un déficit de 900 à 1 000 enseignants d'EPS en moins par an.

On avait un peu de surplus dans certaines académies, même si c'était contesté par les organisations syndicales, les moyens de remplacement des personnels titulaires étaient relativement importants dans certaines académies. Maintenant, on n'en parle même plus parce que les moyens n'existent plus. Les moyens de remplacement ont déjà été utilisés pour remplacer les titulaires à l'année.

Donc, de nouveau, la machine recrute des contractuels. Nous sommes en train de repréciser, de recréer des agents précaires.

Pour envisager le service public des activités physiques et sportives de demain, il faut vraiment s'interroger sur les besoins. Quels sont les besoins en matière d'éducation physique et de sport qui réclament l'intervention publique ? C'est une question fondamentale.

### ***Jean-Luc ROUGE, Président de la Fédération Française de Judo***

Quand on arrive dans la gare de triage et que l'on nous pousse régulièrement dans une voie complémentaire et qu'à chaque fois des nouvelles voies s'ouvrent, on en est un peu à ce niveau-là en ce qui concerne la visibilité. On s'aperçoit chaque fois que l'on est sur une voie différente sans avoir vraiment participé à la décision.

Effectivement, il y a un ministre et un conseiller d'Etat, mais je ne crois pas que là soit le problème. Ce qui importe, c'est qu'aujourd'hui on ne pilote pas. J'ai eu la chance d'être interviewé par l'inspection générale en ce qui concerne les RGPP des finances et, selon les questions qui étaient posées, l'orientation me paraissait intéressante. C'était une construction à plusieurs. Par contre, quand j'ai vu l'interprétation qui en avait été faite, par un courrier du Secrétaire d'Etat, j'ai été assez déçu parce que ce n'est pas du tout ce que j'avais ressenti à la lecture des questions et des réponses qu'avait données la Fédération de Judo ainsi que d'autres collègues.

Le sport a donc beaucoup évolué ; on ne se posait pas du tout de questions sur ce qu'était le sport en 1960, quand le Général de Gaulle a décidé de mettre en place l'encadrement technique dans les fédérations. Le sport était simple, il était une expression de soi, une expression éducative. Aujourd'hui, le sport est autre

chose, il est aussi spectacle, source de revenus, il est coté en bourse, il intéresse les jeux dans un contexte européen où il y a des réglementations particulières en ce qui concerne les paris. On a vu des dérives apparaître sur des matchs truqués et le contexte est effectivement très différent.

Aujourd'hui, il faut se poser la question sur « quel est le sport que l'on veut aider » et dans quel domaine ? » Le monde associatif, l'Etat. Qu'est-ce qui relève du privé ? Qu'est-ce qui est du ressort d'une mission de service public ?

L'Etat intervient énormément en France. J'ai aussi la chance d'être premier vice-président de l'Union Européenne de Judo, d'être directeur au niveau de la fédération internationale. Je ne pense pas que l'Etat intervienne beaucoup plus en France que dans les autres pays. 0,18 % du budget de l'Etat n'est pas beaucoup. L'Allemagne intervient d'une manière différente mais c'est aussi un système très étatisé ; la fédération allemande de judo n'intervient pas beaucoup contrairement à ses collègues dans les régions, avec des fonds régionaux, mais qui sont organisés un peu comme nous.

Je représentais le CNOSF juste après les Jeux d'Atlanta et je suis allé voir tous les présidents des fédérations britanniques. Ils ont mis en place un CNDS excessivement fort. C'est une structure de l'Etat qui permet de donner les moyens et le monde sportif britannique a plus de moyens d'Etat extrabudgétaires que nous, en France, aujourd'hui.

Dans la RGPP, j'avais compris que le haut niveau concernait le Comité Olympique. Etant donné que les sélections olympiques sont demandées par le CIO, c'est le président du Comité Olympique Français qui inscrit pour les Jeux Olympiques. C'est un système qui me paraît simple. Quand on est en Commission du Sport de Haut Niveau, on s'aperçoit qu'elle décide quelque chose qui n'est pas de son ressort, puisque c'est le président du Comité Olympique qui inscrit et que la décision est prise par l'Etat, donc par une structure d'Etat. C'est gênant et cela paraît un peu anachronique.

Si on veut parler de gouvernance du sport, il faut déterminer le champ d'action et les missions qui incombent au mouvement associatif. Je pense fortement que le sport n'est pas uniquement du spectacle, mais avant tout un moyen d'éducation, un moyen de lien social excessivement fort.

Comme les Jeux Olympiques, le CIO n'est pas uniquement un organisateur d'épreuves. Il promeut l'olympisme au travers d'une organisation qui s'appelle les Jeux Olympiques. Je pense que le Comité Olympique organise le sport pour promouvoir cet aspect éducatif, ce lien social. Ce n'est pas du tout pareil. A partir de ce moment-là, si on réfléchit comme cela, on va réfléchir à une gouvernance peut-être différente. C'est pour cela que je parlais tout à l'heure de gare de triage. De nombreuses commissions travaillent en ce moment au Comité Olympique et je ne voudrais pas donner une direction qui peut changer. Il n'y a pas qu'une vérité, on va essayer d'en trouver une avec le Comité Olympique qui soit la meilleure possible sur l'avenir du monde sportif, mais je crois qu'effectivement le contexte dans lequel nous sommes nous oblige à nous prendre en main, que le monde associatif se prenne en main, ainsi que le Comité Olympique. Ce n'est pas par rapport à un secrétariat d'Etat ou à un ministère, mais simplement par rapport à un budget qui est en forte diminution et il faudra trouver une solution. C'est à nous de la trouver et de la proposer.

Les fédérations ont reçu un courrier en septembre qui annonçait une augmentation du budget des fédérations et un autre courrier en février annonçait une diminution de 7 %. Nous savons que le contexte est difficile, nous voulons bien construire ensemble mais pas une fois que l'on a déjà passé la ligne de départ. C'est ce qui est arrivé puisque la ligne de départ était le 1<sup>er</sup> janvier sur les actions, et on nous a avertis en février sur les actions que nous avons déjà menées. Ce n'est pas souhaitable, surtout quand on sait d'après les « bruits de couloir » que l'on aura moins 30 % dans les trois ans. Nous devons aussi savoir et trouver des solutions de remplacement. Y a-t-il des solutions de remplacement ? On peut en trouver.

Dans le domaine de l'encadrement également, nous sommes très concernés. Les cadres techniques ayant été nommés à peu près tous en même temps, s'en vont tous en même temps à la retraite. Quand on sait que l'on n'a jamais plus de deux postes au concours de professeur de sport, s'il y en a dix qui partent, c'est dramatique. Aujourd'hui, la politique affichée est dure, mais elle est encore plus dure dans la réalité parce que nous n'avons pas les moyens de pallier au départ.

## **Robert DENEL**

Chacun d'entre vous a écouté le point de vue exprimé par les intervenants. Cela engendre-t-il parmi vous des premières réactions ?

## **Colin MIEGE**

Je voudrais réagir à l'intervention de Jean-Luc ROUGE, que j'ai trouvé très intéressante, mais je ne suis pas d'accord sur le fait qu'en France l'Etat n'interviendrait pas plus qu'ailleurs. Il faut bien voir ce que l'on met dans le mot « intervention ». Budgétairement, il est sûr que l'intervention financière n'est pas considérable avec un budget qui n'a jamais dépassé 0,2 % du budget de l'Etat ; mais l'intervention se manifeste de façons différentes. Elle s'exprime aussi par la législation et la réglementation, c'est quelque chose qui nous distingue vraiment des autres pays. Quand vous voyez maintenant ce que représente maintenant le code du sport, c'est quand même bien une production considérable de l'Etat ou de l'appareil étatique.

L'intervention de l'Etat, ou l'interventionnisme, se manifeste dans la gestion de moyens rares qui ne sont d'ailleurs pas que d'Etat, puisque l'on peut se demander quel est le statut du CNDS, auquel vous avez fait allusion.

Dans votre propos, vous avez évoqué un début de solution, davantage d'autonomie pour le mouvement sportif.

Le deuxième point de désaccord, que je me permets d'exprimer en toute convivialité, je trouve que vous avez une vision un peu idéalisée du CIO. J'ai en effet le sentiment qu'il vit surtout par les Jeux Olympiques qu'il organise, qui lui ramènent beaucoup d'argent, qu'il redistribue largement, ce qui lui permet désormais d'être un acteur mondial extrêmement influent qui peut rivaliser ou faire jeu égal avec des instances comme l'Organisation des Nations Unies.

## **Pierre COLLOMB**

Ma première réaction est relative à l'intervention de Michel LEBLANC. Ce qui m'a intéressé le plus, c'est le différentiel de remplacement entre les professeurs d'éducation physique et les autres professeurs. On connaît le contexte de l'Education Nationale, on connaît l'évolution, mais ce n'est pas la politique du sport, c'est la politique de l'Education Nationale.

C'est la revendication qui a bercé ma jeunesse, que les professeurs d'éducation physique soient rattachés à l'Education Nationale ; c'était l'égalité de traitement et de considération qui était le leitmotiv des professeurs d'EPS. Pourquoi sont-ils traités différemment ? C'est plus une question que je me pose : est-ce que le sport est une matière qui serait retombée à nouveau dans les matières accessoires et secondaires ?

Sur l'intervention de Jean-Luc ROUGE, je trouve aussi que l'Etat est très prégnant, et notamment dans cet ensemble de contraintes, ce que l'on appelait autrefois les statuts types, les règlements disciplinaires types, etc, avec une bureaucratisation exceptionnelle quand on est sur le terrain et que l'on est en charge des questions juridiques dans une fédération, mais surtout cela donne une certaine standardisation des fédérations. Les fédérations obéissent à un moule unique ; c'est peut-être la volonté de l'Etat, et personnellement ce n'est pas ma philosophie. Les fédérations sont des associations de loi 1901, on célèbre la liberté d'association et pour les fédérations la liberté d'association est quand même bien restreinte. Cela limite à mon avis l'autonomie.

Ensuite, sur le terrain financier, aujourd'hui, l'Etat fait grand cas de fondation, d'appel au partenariat privé pour financer le sport. Ainsi ces finances, privées à l'origine, peuvent être redistribuées avec une coloration publique. L'Etat distribue aux fédérations de l'argent qu'il considère comme étant un peu le sien, alors que c'est l'argent de sponsors privés qui, par là même, ne sont plus « sollicitables » par les fédérations privées. C'est-à-dire que, ce faisant, cette intervention de l'Etat sur le terrain financier – essentiellement pour le haut niveau d'ailleurs – assèche le marché des sponsors potentiels pour les fédérations privées. Nous ressentons cela au sein des fédérations. Les partenaires financiers potentiels d'une fédération ne sont pas illimités et si l'Etat passe en premier et récolte ces partenaires il n'y a plus rien pour les fédérations. C'est quand même un problème quand on dit justement aux fédérations de se tourner vers le privé et d'établir des partenariats avec le privé. C'est l'évolution très générale de la politique aujourd'hui de contractualiser avec des financeurs privés, des mécènes ou autres, mais si l'Etat passe avant nous, nous aurons du mal à nous en sortir.

## **Michel LEBLANC**

Je voudrais réagir sur deux points.

Est-ce que l'EPS est une matière qui est devenue moins fondamentale, moins essentielle que les autres ? Lorsqu'on pose la question aux décideurs du ministère, la réponse est non. On a même vu inscrire quatre heures dans la première réforme des programmes des écoles primaires – 4 heures d'EPS au lieu de 3.

Lorsqu'un chef d'établissement est confronté, avec sa Dotation Horaire Globale, pour faire ses emplois du temps, il va plus facilement utiliser des blocs de moyens provisoires pour qu'un service soit partagé pour un professeur sur deux établissements, que faire la même chose avec les professeurs de lettres. Donc, petit à

petit, on détricote. Aucun recteur, aucun ministre n'a dit « prenez sur les moyens de l'EPS ».

Pour le deuxième volet de mon intervention, j'ôte ma casquette d'Inspecteur Général de l'Education Nationale et je reviens comme Chargé de Mission au Cabinet d'Edwige AVICE pour la préparation de la Loi de 1984. Cette loi a maintenant 24 ans. Le principe de la prérogative de puissance publique confiée par l'Etat aux fédérations sportives, dès lors qu'elles auraient des statuts types, etc, est une construction sur laquelle tout le monde a jaser, on a appelé cela « la troisième voie ». Je voudrais savoir, si elle est aussi mauvaise que ça, par quoi on va la remplacer. J'ai la réponse : par le privé. Je veux que l'on aille jusqu'au bout de la logique. Si ce n'est pas l'Etat, c'est qui ? Ce sont les collectivités territoriales et locales, mais c'est l'argent public. On pourrait passer des délégations de service public, on pourrait aussi sur le plan du droit aller jusque là. Mais toujours est-il que la question se pose.

Lorsqu'en 1984, on fait l'Etat du sport français, c'est loin d'être brillant. Or, aujourd'hui, on est en train de démonter ce qui a été fait en vingt ans. On est en train de casser l'INSEP par exemple, grâce au miracle de la RGPP, mais lorsqu'on remplace l'Etat par des partenaires privés, ceux-ci se payent sur la bête. On est en train de vous le servir comme un modèle, que l'Etat devrait adopter pour lui-même. Mais est-ce que c'est un modèle d'entreprise privée libérale ? Le Crédit Lyonnais a coûté combien d'argent aux Français ? La Société Générale ? Airbus Industrie ? Alcatel ? Tout cela, c'est le modèle de l'entreprise. A côté de cela, on peut quand même montrer que EDF GDF, que les TGV qui arrivent à l'heure, c'est aussi quand même la puissance publique.

### **Jean-Luc ROUGE**

Nous ne sommes pas tous à égalité vis-à-vis des ressources privées, et c'est pour cela qu'il y a obligatoirement une seule voie possible, c'est celle de la mutualisation.

J'ai cru à un moment donné, puisque je vais pratiquement tous les ans au Salon de la Télévision Sportive SPORTEL à Monaco, avec la création des chaînes câblées, des chaînes satellites, des chaînes Internet, etc..., que l'on allait passer à l'antenne des disciplines sportives qui, jusque là, étaient écartées. Au Sportel, ils nous ont dit « on va passer les régionales de Football, les Interclubs de Football ». Il y aura donc des inégalités entre les disciplines et celles qui auront des ressources privées seront toujours les mêmes ; les autres vont mourir. L'Etat a un devoir aussi par rapport à cela.

C'est pour cela que s'il y a des sponsors, comme la Française des Jeux par exemple, grâce ou à cause de l'Europe, qui risquent de s'amenuiser puisqu'il y aura une libéralisation des jeux. Celle-ci est dangereuse pour le mouvement sportif. C'est une manne régulatrice qui est gérée directement par l'Etat, c'est excessivement important de pouvoir compenser.

J'ai vu le président de la Fédération Internationale de Judo, à qui appartient la Loterie Nationale privée de Roumanie, qui m'expliquait qu'il n'y avait rien de plus dangereux que ce genre d'activités, ce libéralisme. Il y a des activités qu'il ne faut pas libéraliser pour éviter les dérives, les tricheries. C'est l'Europe qui nous le demande et je ne pense pas que ce soit une bonne chose. C'est pour cela qu'il faut réglementer, nous avons besoin de l'Etat, pas forcément pour de l'argent direct, mais pour permettre d'avoir de l'argent et de le répartir. On ne peut pas déréglementer.

Aujourd'hui, nous sommes dans un système où le sport est arrivé dans le domaine du droit commun. Dans le temps, on indemnisait de façon plus ou moins illégale de nombreux éducateurs. Aujourd'hui, la Convention Collective Nationale du Sport donne un cadre, c'est une bonne chose, mais cela a un coût. Si on n'avait pas une mission éducative complémentaire pour laquelle on doit s'investir, si on ne doit créer que les clubs aux endroits où ils sont rentables, il n'y en aura plus à la campagne. Nous devons avoir une possibilité d'intervention de manière à ce que l'on ne fasse pas que de la rentabilité. Cela peut être les régions bien sûr, mais il y a peut-être une réglementation d'Etat à faire, une régulation à faire, il y a une telle disparité entre un département et un autre aujourd'hui que c'est une catastrophe pour certains d'entre eux.

Par rapport à cette réglementation européenne, des équilibres très différents s'étaient faits dans chacun des pays. Si l'on impose des fonctionnements, on supprime ces équilibres. L'incidence sur les pays peut être bénéfique ou très négative. Entre l'Allemagne et la France, l'Allemagne va bien s'en sortir parce que nous n'avons pas la même organisation ; centralisée en France et régionalisée en Allemagne.

Si on parle de l'Europe, aujourd'hui, on n'a pas de structures sport pour négocier sur ce niveau géographique. Nous devons créer une structure au niveau européen qui puisse être partenaire des institutions européennes.

En ce qui concerne la Convention Collective Nationale du Sport, le sport professionnel précisé dans le chapitre 12 restreint trop le monde professionnel. Tous les sports qui ont du haut niveau ont un secteur professionnel. Aujourd'hui, le sport professionnel n'est pas que cela. Vous commencez dans une discipline et vous devenez doucement professionnel. On est professionnel à partir du moment où on a plus de 50 % de

revenus sur son activité sportive. Il vaut mieux réfléchir comme cela plutôt que d'avoir des avantages ou des inconvénients simplement parce qu'on a une ligue professionnelle ou non.

Le monde bouge et nous n'avons pas une vraie vision politique sur notre devenir, et c'est ce qui manque.

### ***Robert DENEL***

Finalement, personne n'a mis en cause la nécessité de l'Etat, du service public, mais quelle intervention ? On a parlé de l'action publique, de services publics, mais vous avez parlé de priorités.

En définitive, quelle est votre vision du rôle de l'action publique ? Comment la voyez-vous par rapport à l'état des lieux que vous avez fait les uns et les autres ?

### ***Colin MIEGE***

Avant de répondre directement, je voudrais revenir sur la situation actuelle, quitte à la dramatiser un peu. Notre pays, plus que d'autres, est très lourdement endetté avec 1 250 milliards de dette publique, qui fait que l'on est privé totalement de toute marge de manœuvre.

Il est vrai que l'on a pu vivre longtemps avec, et creuser un déficit qui n'a cessé de s'accroître pendant des années, jusqu'à ce que la contrainte européenne nous oblige à diminuer les déficits publics. C'est la réalité.

Dans ce contexte, le libéralisme ambiant qui règne depuis des années, vient conforter l'idée que l'Etat a trop coûté, que les interventions publiques ont été diverses et variées, etc. La difficulté est qu'il y a une part de vrai et une part qui pourrait mériter un examen. La question est de savoir ce qui doit quand même rester une priorité absolue de l'intervention publique, dans un contexte de restriction budgétaire.

L'autre phénomène que l'on observe depuis de longues années, c'est le processus de décentralisation. On peut être pour ou contre, mais c'est un processus déjà ancien et qui a donné de très beaux résultats. Ce faisant, les fonctionnaires d'Etat – dont je suis – endurent depuis des années le discours qu'au fond l'Etat fait mal et que les collectivités font bien.

Il est vrai que dans le domaine des routes, les transports ferroviaires des lycées, les collectivités locales ont fait globalement plutôt mieux que l'Etat, car elles ont investi deux ou trois fois plus de moyens que l'Etat ne pouvait en mettre. Toutefois, ce qui était autrefois fiscalité de l'Etat est devenu fiscalité locale, et c'est toujours quand même le contribuable qui paie.

Ce que je constate aussi, c'est que l'on a transféré aux collectivités énormément de choses, les routes en particulier. Pour le sport, on s'est arrêté en chemin. Il en résulte une sorte d'imbrication, à mon avis très préjudiciable, entre ce que fait encore l'Etat, et ce que peuvent faire librement les collectivités locales. J'adhère totalement à ce que disait Jean-Luc ROUGE sur les disparités considérables entre les politiques sportives des territoires pauvres et des territoires riches, et sur le constat d'une péréquation qui n'a pas réussi à fonctionner.

Je reviens sur la loi de 84, c'est un monument inspiré de la loi de 75. Elle a été modifiée tout de même une trentaine de fois depuis lors, mais si on regarde les choses de façon objective, le fondement, la mission de service public, tout cela est resté.

La question à se poser aujourd'hui est : est-ce que cette loi, qui correspondait à un Etat qui était encore fort, doté de moyens, qui avait encore du personnel, correspond encore à l'état actuel des finances publiques et de l'organisation de l'Etat d'aujourd'hui, ou telle qu'elle sera dans deux ou trois ans ? J'en doute et je pense qu'il faut vraiment se poser la question. S'il doit rester du service public, où faut-il qu'il soit ? En tout cas, malheureusement, certainement plus dans la vision généreuse qui convenait à tous, qui était celle de la loi de 1984.

### ***Pierre COLLOMB***

Si j'ai parlé de priorités, c'était bien parce que je ne pensais pas du tout exclure l'action de l'Etat dans le sport. Cette précision mérite d'être apportée parce que j'ai cru comprendre que mon propos avait été interprété comme cela.

Je crois que tout est une question de mesure. C'est notamment ce que j'ai voulu dire pour les contraintes réglementaires et la standardisation. Je crois que s'il y a des contrôles à effectuer, j'en suis le premier d'accord, mais il y a des limites à tout et, là aussi, l'abus est haïssable.

Même chose pour les questions financières. Bien sûr qu'il y a des besoins de redistribution et de solidarité.

Ce sont des voies qu'il faut peut-être explorer et développer. Pour autant, je ne pense pas que l'Etat doive se substituer à ce qui est de l'action privée parce que, quand même, les droits de télévision ce sont les fédérations privées qui les négocient. Donc, à partir de l'action privée, il peut y avoir des actions de solidarité et de redistribution.

Pour en revenir à la question des priorités, il y a déjà deux choses à distinguer. D'abord, ce qui relève du public et puis, à l'intérieur de ce qui relève du public, ce qui relève de l'Etat et ce qui relève des collectivités territoriales. Là aussi, il y a des choix à faire.

Personnellement, il me semble que les priorités que l'on devrait marquer aujourd'hui sont celles des équipements, qui peuvent être déclinés au niveau de l'Etat et au niveau des collectivités territoriales, ce qui est sans doute déjà la situation, mais qui devrait être plus consistante. C'est le cas dans ma discipline, mais je pense que c'est le cas dans bien d'autres disciplines sportives ; nous atteignons nos limites de pratique en raison des limites des équipements. On pourrait avoir bien souvent des jeunes en plus qui ne peuvent pas venir parce que nos équipements sont saturés. Nous avons besoin d'une action sur les équipements.

Ensuite, il y a différentes pratiques de sport : d'un côté on a le sport où il y a beaucoup d'argent et je ne parle même pas du sport spectacle, je parle de la pratique de loisir qui, aujourd'hui, est très exigeante et pour laquelle les familles paient très largement. D'un autre côté, certaines personnes ne peuvent pas accéder à la pratique sportive basique pourtant peu onéreuse. L'Etat doit-il accorder le même intérêt à ces différentes pratiques. Doit-il les soutenir de façon indifférenciée ? Je pense qu'aujourd'hui le sport doit donner davantage dans le social et cela pourrait être aussi une priorité. Le sport a une place majeure à tenir dans le cadre de la politique de la ville par exemple.

Je sais bien que, ce faisant, on occulte le sport de haut niveau. C'est un vrai problème parce qu'il est important en terme de représentation, mais est-ce le rôle de l'Etat de s'investir dans les médailles ? Je suis très partagé, tout en sachant que s'il y a un sport que l'on ne sacrifiera pas, ce sera celui-là.

### **Michel LEBLANC**

Je m'intéresse aux besoins que l'on peut considérer comme devant être financés par des fonds publics. Pour essayer de répondre à cette question difficile, je voudrais évoquer le contexte dans lequel nos sociétés évoluent. Nous sommes déjà entrés dans la société numérique. En 2015, c'est-à-dire demain matin, plus de 50 % des moins de 30 ans auront créé un avatar sur Internet. Un avatar est un pseudo, un personnage virtuel. Ils se créent un « autre » qu'eux-mêmes, virtuellement. A tel point que certains, disent les psychiatres, risquent de confondre leur propre personnalité avec leur avatar. Tout cela pour dire que si, dans ce monde numérique, il n'y a pas des compensations pour que ces individus entretiennent leur corps et aient une vraie vie physique, aient également une vie sociale, sinon ils passeront leur vie devant l'écran, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le développement d'une société. Donc, quand on met cela dans la balance, on se dit qu'une politique en faveur du numérique doit obligatoirement avoir une compensation en faveur des pratiques physiques et sportives. Je dis que la puissance publique doit financer le moyen de donner une éducation physique à la jeunesse de ce pays, afin qu'ils maîtrisent leur corps, qu'ils puissent avoir une vie physique, et ensuite qu'ils puissent avoir une éducation sportive. On parle d'éducation physique et sportive, mais on ne parle jamais d'éducation sportive ; et c'est un besoin que nous devons prendre en compte. Pourquoi ? Parce qu'il faut former les acteurs sportifs de demain et on sait que l'âge d'or des acquisitions pour être dans la réussite sportive est entre 8 et 14 ans. Nous aurons besoin de juges et d'arbitres, il faut les former. Nous avons besoin d'éduquer les spectateurs pour éviter les débordements dans les stades de football par exemple. Et nous avons aussi besoin de former des dirigeants sportifs qui ont autre chose que de diriger le directoire d'un club professionnel.

Nous avons donc besoin de l'intervention de la puissance publique.

Par contre, oui, je suis d'accord pour modifier la loi de 84. Il faut la modifier pour « couper le cordon ». Aujourd'hui, l'ensemble des organisations sportives est placé sous le régime du droit administratif, y compris le Paris Saint-germain, lorsqu'il veut agir pour défendre ses intérêts, il se retourne vers le juge administratif, et vers le Conseil d'Etat en dernier recours, pour agir.

Je pense que le contexte de 84 était déjà limite. On a discuté entre nous pour savoir si on incluait le sport spectacle dans la mission de service public, et parce que l'on a pensé que l'unité du mouvement sportif était encore possible, on l'a préservé. Aujourd'hui, et depuis déjà dix ans, je dis et je répète que cela n'a plus de sens et qu'il faut donc couper.

Cela a des conséquences non négligeables car aujourd'hui, évidemment, le sport spectacle est rémunéré en partie par des fonds publics qui sont ceux des collectivités locales.

J'évalue à 1 milliard d'euros l'argent public versé au sport professionnel, au sport spectacle. Avec quand

même une malhonnêteté extraordinaire. Vous savez que l'Europe est intervenue pour interdire à l'Etat de verser des fonds publics aux clubs professionnels, en respect de la concurrence. J'étais à ce moment-là à Matignon et j'ai arbitré un décret qui dit que l'argent public ne peut servir qu'à des actions d'intérêt général ; et personne, même les préfets, ne rapporte de subventions. Tout le monde joue au jésuite. On peut peut-être y aller progressivement et réduire petit à petit afin de compenser les moyens perdus par l'Etat. Voilà une des pistes sur laquelle je pense qu'il serait utile de travailler.

### ***Jean-Luc ROUGE***

Je partage tout ce qu'a dit Michel LEBLANC. Je pense que la barrière entre le sport amateur et le sport professionnel n'est pas nette. Des groupes professionnels se détachent complètement du haut niveau pour faire du spectacle. Entre celui qui fait du sport pour les spectateurs et celui qui fait du sport pour la performance, je voudrais que le sport professionnel reste dans le giron du sport en général. Si on y laisse trop entrer le secteur privé, on arrive à du cirque et à des dérives, comme la lutte qui s'est transformée en catch. Le catch est devenu quelque chose qui n'est plus du sport.

Le consommateur de sport, qu'il soit en Lozère ou à Paris, doit avoir la capacité de pratiquer la même chose et avec la même qualité. C'est-à-dire une qualité des équipements, mais aussi une qualité de l'enseignement. Il faut une régulation par rapport à la qualité de l'enseignement. L'enseignement contre rémunération est réglementé, cela veut-il dire que l'on a le droit de faire n'importe quoi à titre bénévole.

Le social est également important. Vous êtes postier à Strasbourg, vous êtes muté à Bordeaux, vous faites partie d'un club de tennis de table. Grâce au mouvement sportif, vous êtes intégré très rapidement. Ce lien social est une mission que l'on doit avoir et c'est pour cela qu'il faut avoir une répartition sur le territoire national importante et donc une répartition des équipements, pas uniquement des équipements de proximité. Un deuxième dossier dans lequel l'Etat devrait s'impliquer est celui des grands équipements, de manière à ce que chaque région puisse s'organiser à un certain niveau de compétition. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, c'est très inégal sur tout le territoire national.

Ensuite bien sûr, il y a l'hygiène et la sécurité. Il me paraît aussi important que l'Etat intervienne dans ce domaine-là, ainsi que dans le contrôle.

En ce qui concerne le haut niveau, il y a plusieurs voies possibles. L'Etat s'implique. Ce n'est pas parce qu'un sport est sponsorisé qu'il va être sélectionné en Equipe de France et il ne faudrait pas en arriver là. Il ne faut pas que cela existe. On représente la France parce qu'on est le meilleur et pas parce que l'on a un sponsor.

Je crois qu'il ne faut pas être organisateur des Jeux Olympiques coûte que coûte. Le mouvement olympique s'est développé parce qu'il y a eu l'olympisme. Il y a cette notion d'échange entre les peuples qui est importante. J'y crois fortement. Les télévisions, qui ont maintenant des réseaux mondiaux puissants, peuvent organiser des jeux olympiques aussi souvent qu'elles le souhaitent. Si l'olympisme perd cette culture, il devient uniquement commercial et mourra. Il est vrai qu'il y a des sommes énormes qui sont collectées, mais elles sont réparties à 85 % sur les pays pour le développement du sport. Cet aspect est excessivement fort. Le sport fait partie de la société ; l'olympisme est une valeur importante dans un contexte social et politique difficile.

### ***Pierre COLLOMB***

L'olympisme est un grand mythe qui nous a tous fait rêver. Est-ce que l'olympisme aujourd'hui est toujours aussi spécifique dans le sport ? C'est une question que je me pose parce que je vois quand même une forme de contradiction quelque part entre le point de départ où l'on nous disait que l'olympisme était une façon différente de faire du sport, de concevoir le sport ; et aujourd'hui toute l'action du CIO vise à concentrer le sport dans une seule marque de fabrique qui est l'olympisme. C'est ce que montre l'évolution depuis 30 ans ; on en trouve une magnifique illustration dans la réforme des statuts du CIO qui, diplomatiquement, est quelque chose d'extraordinaire : le fait que 30 membres du CIO soient obligatoirement d'anciens dignitaires de fédérations internationales ou de CNO, ont fait maintenant que les fédérations internationales et les CNO qui avaient des vellétés de scission, d'indépendance, de rébellion, etc...sont rentrées dans le rang. Toutes ces vellétés ont été étouffées par le fait qu'un bon dirigeant de fédération internationale aspire à être membre du CIO. Donc, il existe une vision aujourd'hui très mondialiste du CIO, d'hégémonie, de globalisation du sport mondial. Il est extraordinaire comme reconnaissance pour le CIO que de réussir à signer une convention internationale avec les états sous l'égide de l'UNESCO, pour le dopage par exemple. La politique du CIO depuis une trentaine d'années a été d'avoir l'hégémonie sur le sport mondial et je ne sais pas si c'est conciliable avec la vision de Coubertin qui était quand même d'éviter de tomber dans les dérives du sport professionnel ou autre.

Jean-Luc ROUGE a beaucoup plus d'expérience que nous et je me fie à son appréciation ; mais quand un athlète dispute les JO, se prépare-t-il techniquement différemment d'un championnat du monde ? En dehors du mythe, que l'on entretient toujours et qui est toujours présent, une compétition olympique et une compétition mondiale sont-elles sportivement vraiment différentes, en dehors évidemment de la pluridisciplinarité ? L'évolution du choix des disciplines n'est pas innocente non plus. Ce sont aussi des disciplines spectaculaires qui sont choisies. Aujourd'hui l'Olympisme couvre tout le sport de son manteau, y compris des formes de pratique que l'olympisme originaire rejetait. Je m'interroge donc sur le caractère très particulier de l'olympisme aujourd'hui.

### ***Colin MIEGE***

On constate que l'olympisme est désormais totalement centré sur les Jeux qui sont devenus une énorme affaire commerciale ; il faut voir l'importance du marketing, des contrats, etc. Même dans la Charte Olympique, sur 100 pages, un tiers est consacré au droit des marques, à la cession des droits d'exploitation, etc. Il y a intrinsèquement au sein du CIO un vrai problème de gouvernance, il a certes fait des progrès avec l'adoption d'un code de déontologie, par exemple, mais cela reste quand même une assemblée très opaque avec un mode de fonctionnement qui, à mon avis, mérite d'être critiqué.

Un mot sur les objectifs que l'on a essayé de définir pour un service public du sport resserré. Nos objectifs, à nous Français, vont forcément devenir un peu aussi ceux des autres pays européens.

Michel LEBLANC nous parlait tout à l'heure des jeunes qui sont collés devant les écrans, qui vivent dans un monde virtuel, ce qui entraîne un déficit d'activité, avec une dégradation générale de l'état physique d'une partie de notre jeunesse, avec une épidémie d'obésité qui, finalement, nous touche comme tous les autres pays développés. C'est effectivement un objectif de politique sportive et de santé publique qui doit être désormais affiché plus clairement, et que nous partageons avec les autres pays européens.

Je crois qu'il faut penser, au-delà du cadre de la loi de 84, qui a quand même vieilli, avec une nouvelle forme d'Etat qui serait un Etat régulateur sur des objectifs resserrés. Quand on dit Etat régulateur, ce n'est pas un Etat qui intervient partout, mais qui définit des objectifs et ensuite mesure les résultats. Ce que l'on peut reprocher au CIO, on pourrait aussi le reprocher à l'Etat, c'est-à-dire une gouvernance qui est devenue largement obsolète.

### ***Jean-Luc ROUGE***

L'olympisme est un concept large du sport. Je pense que les millions de bénévoles ne s'engageront pas pour faire du sport professionnel, mais pour former, aider des jeunes à devenir des citoyens ouverts et en bonne santé pour le monde de demain.